

Fin 2004, musiques trad : attention, zone rouge !

Deux ans après l'adoption d'un sévère plan de redressement à la suite d'un «accident industriel» la FAMDT s'apprête à sortir du rouge ; son réseau, lui, va y entrer. Certains outils parmi les plus structurants du réseau des musiques traditionnelles en France sont pour diverses raisons au bord de la fracture. Au moment où l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs travaillent à l'élaboration d'un schéma de développement pour les musiques actuelles, le réseau des acteurs des musiques traditionnelles ouvre dans l'urgence un double chantier :

- *une réflexion approfondie sur l'évolution du concept même des musiques traditionnelles*
- *l'évaluation et la mise en perspective à l'heure de la décentralisation, des outils mis en place pour leur développement.*

Le Centre de Musiques Traditionnelles en Rhône-Alpes (CMTRA) dont tout le monde reconnaît la pertinence du projet scientifique et artistique, doit quitter avant le 31 mars 2005, les locaux mis à disposition par la commune de St Fons depuis sa création en 1990. Plusieurs solutions alternatives ont bien été envisagées ces dernières années, mais aucune n'a abouti. Le regroupement de plusieurs associations (Réseau Jazz, Printemps...) est à l'étude avec la ville de Lyon mais sur un autre calendrier. Cette difficulté supplémentaire, s'ajoutant aux problèmes récurrents de sous-structuration chronique de son équipe permanente, menace directement la continuité du Centre.

L'Agence des Musiques Traditionnelles en Auvergne (AMTA), avocat de la priorité au développement artistique du secteur et pionnier de l'édition phonographique, devra quitter ses locaux d'ici le 30 juin 2005. Ceux-ci seront détruits dans le cadre d'une opération immobilière de Riom Communauté. À ce jour, aucune solution alternative n'est en vue. Un audit sur l'ensemble des structures régionales (musiques et danses, livre, théâtre), dont l'AMTA, a été commandé par la Région et l'Etat, suite au changement d'exécutif en 2003.

Le Centre Languedoc Roussillon de Musiques et Danses Traditionnelles (CLRMDT), dont le travail de mise en réseau des acteurs du terrain régional et interrégional est salué par tous, est au point mort depuis mai 2004 : le nouvel exécutif du Conseil régional a gelé les subventions de fonctionnement de l'Association régionale Musiques et Danses qui l'héberge. En dépit de l'élection d'un nouveau président en octobre, le devenir du Centre reste soumis à d'hypothétiques projets de restructuration de l'Association régionale auxquels ni les usagers – professionnels, amateurs, public- ni les salariés ne sont le moins du monde associés.

Dans le cadre de la sortie progressive du dispositif Emplois Jeunes, **Dastum** en Bretagne doit convaincre en 2005, l'Etat et les collectivités de financer 9 demi-postes de documentalistes - animateurs dans les antennes mises en place dans 5 départements pour continuer à assurer sous la forme d'un « service public associatif » le traitement, la conservation et la mise à disposition du patrimoine oral en Bretagne.

Les Rencontres internationales de luthiers et maîtres sonneurs (St Chartier, 36), plus grand rassemblement de luthiers traditionnels en Europe, 600 000 € de budget, 40 000 spectateurs, 30 ème édition en 2005, accumule les déficits depuis 5 ans au point de menacer à très court terme maintenant, l'avenir de la manifestation. L'Etat et la Région avec une logique d'apprentis sorciers, se sont jusqu'à maintenant réfugiés derrière l'excuse du succès et des réserves financières de la manifestation pour ne pas l'aider.

L'urgence est flagrante dans ces 5 cas, mais on aurait pu aussi citer le **Centre de Musiques et Danses Traditionnelles d'Ile de France** à Ris Orangis et la négociation extrêmement difficile avec la communauté de communes, ou bien le **Carrefour Aquitaine** en sous-développement chronique depuis plusieurs années.

L'ensemble du réseau de la FAMDT est prêt à se mobiliser pour imaginer et mettre en place des solutions viables pour chacune de ces structures et de ces équipes, Il est aussi nécessaire de donner au secteur des Musiques et Danses Traditionnelles des perspectives à moyen terme prenant en compte l'expérience de la structuration mise en œuvre depuis bientôt 20 ans et les nouveaux équilibres institutionnels qui se mettent en place avec la décentralisation. Nous proposons également de mener une réflexion approfondie à deux niveaux

Une réflexion à deux niveaux :

le premier est d'ordre artistique, esthétique et même philosophique. Elle concerne la place des musiques traditionnelles parmi les autres musiques et dans le champ du développement culturel.

À la fin des années 70, avec le mouvement folk en particulier, s'est créé un mouvement de réappropriation et de valorisation du patrimoine musiques/danses populaires des régions. Ce mouvement s'est structuré au fil du temps, en particulier avec la création de 9 centres de musiques et de danses traditionnelles en région, avec l'entrée des musiques et des danses traditionnelles dans les écoles de musiques, avec l'émergence d'une scène professionnelle initiée par quelques grands rendez-vous incontournables St Chartier, le festival De bouche à oreille (Parthenay), Musiques vivantes (Ris) et généreusement portée par le régime de l'intermittence.

Le contexte et les problématiques ont changé : il est aujourd'hui, encore plus qu'hier, nécessaire d'imaginer des outils de mise en valeur des musiques traditionnelles dans une approche multiculturelle. Et bien que les CRMDT aient été conçus comme des Centres sur les Musiques et les Danses Traditionnelles en Région et non des régions, les aspects scientifique, sociologique, ethnologique et artistique d'un travail sur ces musiques conduiront probablement à renforcer encore plus cette notion de multiculturel. On est bien ici en train de parler des musiques de tradition orale, quelques soient les cultures d'origine. Les musiques traditionnelles sont en effet par essence les musiques de l'Autre. La vocation d'une Fédération nationale et d'un réseau de centres en région est donc bien de fédérer les acteurs du secteur à l'échelle de leurs territoires. Leur mise en réseau est nécessaire pour éviter l'enfermement artistique et idéologique.

Les musiques et danses traditionnelles se caractérisent par un certain rapport à l'histoire, à un patrimoine. La précision du projet « scientifique » et les synergies à créer autour de cet aspect patrimonial sont à rediscuter. L'intérêt -la nécessité- de mieux connaître le patrimoine musical et chorégraphique traditionnel des différentes populations vivant sur un territoire donné est évident aux yeux de nombre d'entre nous, sur les plans humain, social, culturel, artistique, patrimonial. Il est relativement facile d'en trouver les moyens lorsque cette connaissance concourt à la réalisation immédiate d'un objet proche (cf. le projet de recherche du CMTRA sur le quartier de la Croix Rousse dans le cadre du Développement Social Urbain de Lyon). Il est beaucoup plus aléatoire d'en faire le socle du fonctionnement d'une structure pérenne.

Les centres de documentation sur l'oralité et les cultures régionales développés depuis 15 ans jouent un rôle essentiel pour la conservation de fonds documentaires fragiles et difficiles d'accès sans un bon travail documentaire. Tout le monde convient que ces fonds sont essentiels à la compréhension de l'histoire du XX^{ème} siècle. Il conviendrait maintenant de leur donner les moyens de développer leur réappropriation par un large public et donc développer les capacités de médiation de ces Centres.

Le développement artistique, lui, ne se complait pas dans des prés carrés aux frontières clairement délimitées. À côté des musiciens connaisseurs des sources, imprégnés d'une tradition et de tous ses à-côtés, de nombreux groupes de musique utilisent des instruments traditionnels occidentaux ou « du monde », des airs traditionnels ou des airs à danser, une langue régionale sans se référer directement à une tradition ou à une transmission. Les

conditions d'appropriation et d'utilisation de ces répertoires ont donc profondément changé.

Le développement artistique sous-entend aujourd'hui des équilibres économiques et sociaux –la professionnalisation des artistes du secteur trad se fait dans la plus grande précarité-. Il se fait aussi avec des logiques de filières : des lieux de répétition, d'apprentissage et de formation, des lieux de fabrication et de création, des lieux et des structures de diffusion du spectacle vivant et de disques, et toutes sortes de métiers de médiation (agents, tourneurs, producteurs, promoteurs, médias...).

Face à cette nécessité de développement, il semble évident que pour dépasser le stade embryonnaire, nos outils et nos structures devront sur certains de ces points être partagées avec d'autres esthétiques, d'autres pratiques musicales, d'autres outils, d'autres réseaux. Face à la marchandisation de la culture, au formatage de ses productions, le destin des musiques et danses traditionnelles semble de plus en plus commun à celui des musiques du monde/musique world et celui des musiques actuelles.

Le second niveau est d'ordre politique.

Les musiques traditionnelles sont au cœur des principales problématiques culturelles : celle de la notion de patrimoine immatériel, celle de la démocratie culturelle, celle de la décentralisation. L'évaluation précise de ce dernier point est essentielle pour continuer d'organiser la prise en compte des missions propres au secteur des Musiques Traditionnelles. Et pour la pérennité de ses outils.

- **l'émergence de la notion de patrimoine immatériel** : éléments essentiels de la diversité culturelle, les musiques et les danses traditionnelles sont des précurseurs en la matière, par leur rapport à la mémoire et à la création, à la culture de l'Autre. Elles mettent aussi en pratique la pédagogie de l'oralité, une pédagogie qui décloisonne, qui relie la musique et les danses avec la société, l'histoire, l'esthétique. Les musiques trad sont aussi nécessaires que la biodiversité.... Que doit-on protéger, dans quelles limites ?

- **la démocratie culturelle** : les musiques et danses traditionnelles se caractérisent entre autres par les liens étroits entre les artistes professionnels, les amateurs, les publics et la société. Les professionnels ont souvent débuté dans les associations, le public est en partie composé de danseurs ou de musiciens et constitue un milieu associatif militant, premier employeur des professionnels. « Le peuple a une culture » est le terreau idéologique et culturel du secteur trad. L'expression personnelle au travers d'une pratique artistique et culturelle est un droit constitutionnel, fondamental de la personne humaine. Ce n'est pas toujours un discours facile à faire passer dans le secteur culturel souvent tenté par le réflexe du tout-élitaire.

- **la décentralisation** : les musiques et danses traditionnelles sont liées à la notion de territoires réels ou imaginaires. Or la décentralisation conduit à la définition de projets culturels de territoires, c'est-à-dire à des politiques culturelles qui prendront plus en compte les besoins des bassins de populations, avec à la clé sans doute, une redistribution des moyens financiers. Cette décentralisation signifie aussi le recentrage de l'Etat sur des missions essentielles, dont celle de l'aménagement du territoire. Comment réguler la multiplicité des solutions qui seront mises en œuvre dans les régions avec une certaine cohérence d'un schéma de développement à minima sur l'ensemble du territoire national ?

Quels outils pérennes pour les musiques trad ? Quelles perspectives de structuration à moyen terme ?

Pour faire face à ses évolutions, pour prendre la mesure des enjeux à venir, il convient aussi d'évaluer la structuration initiée il y a une quinzaine d'années avec la création des Centres de Musiques et de Danses en région. Les acteurs des musiques et danses traditionnelles ont en effet innové en inventant des outils partagés entre le terrain associatif, l'Etat et les collectivités territoriales, et dont le cadre a été fixé dans une charte. Cette structuration a connu diverses évolutions. Les premiers CRMDT ont été constitué autour de fédérations régionales, comme l'UPCP-Métive en Poitou, l'AMTA en Auvergne ou le Conservatoire occitan en Midi Pyrénées. Parfois ces centres se sont créés autour d'un seul axe de travail,

Dastum, en Bretagne sur les archives orales par exemple. Plus récemment, depuis 1995, des missions Musiques et Danses Traditionnelles ont été créées au sein des Associations régionales Musiques et Danses. Ces missions tendent à développer la fonction de centres de ressources et d'informations au détriment de celle d'opérateurs. L'aspect innovant de la co-gestion d'outils entre le terrain/les collectivités/l'Etat s'est perdu.

Ce rapide historique et les exemples cités en première partie montrent bien à la fois la grande variété et l'extrême fragilité des outils de développement des musiques et danses traditionnelles en France. Le souci de fonder des outils, des projets et des équipes sur des réalités de terrain est parfois en contradiction avec la définition d'un « modèle » comme à travers la charte des CRMDT.

L'évolution de la nature des centres et leurs missions, ainsi que la stagnation depuis plusieurs années de l'expansion territoriale au-delà des 9 régions actuellement concernées, nous conduisent, avec nos partenaires, à remettre sur le métier le type de structuration souhaitable en terme d'aménagement du territoire. Il n'existe peut-être pas de solution uniforme et encore une fois, une grande variété de solutions peut être imaginée pour prendre en charge ces missions de sauvegarde, promotion, développement, transmission des musiques et danses traditionnelles sur l'ensemble des régions. Cela requiert une volonté partagée et réaffirmée entre les acteurs, les collectivités et l'Etat. La mise en réseau, la mutualisation d'outils et de projets permettra de compenser, pour une meilleure efficacité de l'ensemble, les forces centrifuges de la décentralisation.

Plusieurs niveaux de discussion

Nous proposons que cette discussion se déroule à plusieurs niveaux.

Le niveau interne à la FAMDT, avec une analyse comparée des projets, de leur évolution, des forces, des réussites et des problèmes de chaque CRMDT.

Un niveau plus large avec les différents acteurs du secteur dont les formateurs, les organisateurs et les artistes professionnels.

Un niveau national avec la concertation nationale Musiques actuelles réunissant régulièrement depuis le printemps 2004, les principales fédérations et la DMDTS en association avec les collectivités locales pour définir un schéma de développement des musiques actuelles. Et probablement de nouvelles assises des Musiques Traditionnelles en 2006, pour refonder collectivement un projet de développement commun aux acteurs, à l'Etat et aux collectivités territoriales.

Le calendrier

Le calendrier pourrait prendre en compte les rendez-vous suivants :

- le 19 janvier 2005, prochaine réunion de la **concertation nationale Musiques actuelles** à la DMDTS. La problématique aurait été posée auparavant auprès de l'équipe de l'Observatoire des Politiques Culturelles, chargée d'élaborer le schéma de développement des Musiques actuelles pour l'automne 2005.

- le **travail d'évaluation fine des CRMDT**, avec un questionnaire pour récupérer des données communes et des entretiens avec chaque responsable de structure.

- un questionnement collectif à l'Assemblée générale de la FAMDT, après une analyse de la situation des musiques trad en France par un spécialiste. Dates envisagées : les 14 et 15 mai 2005, au 1er festival européen de cornemuses à Autun, direction artistique Raphaël Thiery (UGMM).

-**les Rencontres nationales sur les musiques actuelles à Nancy** les 20, 21 et 22 septembre 2005 avec par exemple, une table ronde : les synergies entre les réseaux musiques amplifiées, musiques du monde, jazz et musiques trad ? Des communications : l'état des lieux et des projets des secteurs trad, jazz, chanson, musiques amplifiées, techno..

-**des Assises nationales sur les musiques traditionnelles en 2006**

Le 10 janvier 2005
Pierre Olivier Laulanné
directeur